

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS WAKOU / GUS : PETIT OISEAU, GRAND VOYAGE

Article 1 : Société organisatrice

MILAN PRESSE, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 16 000 000 Euros, dont le siège est situé 300 rue Léon-Joulin 31100 Toulouse cedex 9 organise du 27 janvier au 13 février 2015 inclus (ci-après « la Date de Clôture »), un Jeu-concours intitulé « **Wakou et GUS : PETIT OISEAU, GRAND VOYAGE** »

Article 2 : Conditions de participation

Ce Jeu-concours s'adresse aux enfants de 4 à 7 ans résidant en France Métropole, en Belgique et en Suisse.

Sont exclus de ce Jeu-concours le personnel de la société Milan Presse, ses filiales et ses prestataires intervenant sur le Jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

Article 3 : Déroulement du Jeu-concours

Le Jeu-concours se déroule de la manière suivante : les enfants doivent répondre par internet sur le site de Wakou www.wakou-magazine.com aux questions posées sur le film « Gus : Petit oiseau, grand voyage ».

Les questions du Jeu-concours

Question 1 : Par quel animal Gus a-t-il été élevé ?

- Une araignée
- Un mille pattes
- Une coccinelle

Question 2 : De quoi les oiseaux ont-ils peur ?

- Des oiseaux de fer
- Des oiseaux de pierre
- Des oiseaux de mer

Question 3 : De quelle couleur sont les oiseaux migrateurs qui accompagnent Gus ?

- Verts
- Bleus
- Rouges

Article 4 : Validité des bulletins de participation

Les participants pourront participer en ligne à l'adresse www.wakou-magazine.com. Ils doivent répondre aux 3 questions pour pouvoir gagner. Les 20 premiers participants à répondre juste aux 3 questions remporteront 1 place de cinéma valable pour 2 pour aller voir le film « Gus : Petit oiseau, grand voyage », le 4 février au cinéma. Les 30 suivants recevront 1 album tiré du film « Gus : Petit oiseau, grand voyage ». Les gagnants seront ensuite informés par mail puis les lots envoyés par courrier.

La date limite de participation est établie au vendredi 13 février 2015 inclus.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). En cas de réponses multiples, une seule réponse sera prise en compte. Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot pendant la durée du Jeu-concours.

Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés.

Article 5 : Définition des lots

Le concours est doté des lots suivants :

- 20 places de cinéma pour aller voir le film « Gus : Petit oiseau, grand voyage », valeur commerciale approximative de 10,40 € TTC par unité
- 10 grands albums tirés du film « Gus : Petit oiseau, grand voyage », valeur commerciale approximative de 13.90 € TTC par unité
- 20 petits albums tirés du film « Gus : Petit oiseau, grand voyage », valeur commerciale approximative de 6,95 € TTC par unité

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de leur acheminement, de leur utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication.

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

Dans le cas où un fournisseur modifierait un des lots mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois, la société organisatrice s'efforcera de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Article 6 : Obtention des lots

Chaque gagnant sera informé au plus tard le 27 février 2015. Il lui sera alors communiqué les modalités d'obtention de son lot.

Si un gagnant ne peut être informé, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'un mois à compter du 14 février 2015, la société organisatrice procédera à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au Jeu-concours.

Article 7 : Promotion du Jeu-concours

Du seul fait de sa participation au présent Jeu-concours, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent Jeu-concours, dans la limite d'un an à compter de la Date de Clôture du Jeu-concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 8 : Utilisation des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe Milan Presse auquel la société organisatrice appartient.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : Milan Presse, 300 rue Léon-Joulin 31101 Toulouse Cedex 9.

Article 10 : Responsabilité de la société organisatrice

« La participation au Jeu-concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le Jeu-concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société organisatrice rendant impossible le maintien du Jeu-concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc... »

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Jeu-concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 11 : Application du Règlement

La participation à ce Jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu-concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la Date de Clôture du Jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu-concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 12 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site www.wakou-magazine.com et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Milan Presse
Jeu-concours « Wakou et Gus : petit oiseau, grand voyage »
300 rue Léon-Joulin 31101 Toulouse Cedex 9